



DECRET D/2023/ 0023 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE SECRETAIRES GENERAUX

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/0059/PRG/CNRD/SGG du 26 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Vu** le Décret D/2022/064/PRG/CNRD/SGG du 27 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;
- Vu** le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/0576/PRG/CNRD/SGG du 11 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère des Transports ;
- Vu** le Décret D/2022/0577/PRG/CNRD/SGG du 11 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics ;
- Vu** le Décret D/2022/579/PRG/CNRD/SGG du 12 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



DECRETE :

Article 1^{er} : Les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale :** Docteur **Mamoudou TOURE** enseignant-chercheur, précédemment Rapporteur de la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI -Guinée) ;
2. **Secrétaire Général du Ministère des Transports :** Monsieur **Mamadou Saliou DIABY**, précédemment Conseiller chargé de l'Analyse Economique au Ministère des Infrastructures et des Transports ;

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 JAN 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

